

**DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE****COMMUNE DE
CHAMPVOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

L'An deux mil vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, Mme GILBERT Anne, M. DUCH Jean-François, Mme CROSNIER Céline, Mme GOULARD Stéphanie, M. JOHNSON Kwaku, M. BARDIOT Antoine, M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas

Secrétaire de Séance : M. ACHDJIAN Azade

Numéro de la délibération :
2025-19

Nomenclature Acte :
Nature 2.2.8

Objet de la Délibération :
Avis sur projet panneaux photovoltaïques de la commune de la Marche

.....
Avis sur projet panneaux agrivoltaïques de la commune de la Marche

Le Maire fait part de la demande reçue de la DDT 58 concernant le dossier relatif à la construction d'une centrale agrivoltaïque, sur la commune de la Marche, et dont le conseil municipal doit émettre son avis sachant que notre commune est située dans le périmètre d'étude éloigné sur ce projet. Cela concerne le PC 155 25 N0001 La Marche zone Sud et le PC 155 25 N0002 La Marche zones Nord et Est.

Après délibération et vote :

- POUR : 0
- CONTRE : 8
- ABSTENTION : 1

Les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable, pour les motifs suivants :

- les abreuvoirs pouvant être raccordés au réseau d'eau, il ne faut pas prendre le risque de faire supporter les charges financières au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP).
- les mesures compensatoires ne sont pas suffisantes,
- impact paysagé sur le patrimoine de la Marche avec son Donjon (inscrit au patrimoine historique),
- risque de dégradation de l'agriculture locale
- pollution de la terre par l'emprise au sol des panneaux,
- problème écologique : comment sont traités les panneaux à la fin ?
- risque d'entraîner une hausse du prix de la terre
- la somme consignée pour le démantèlement est très inférieur au coût réel. La commune ne souhaite pas prendre le risque d'en supporter la charge financière le moment venu.

Certifié conforme et exécutoire

Le secrétaire de séance
Azade ACHDJIAN



Le Maire
Jean-Louis ROUEZ

